



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 20 avril 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune d'Eragny-sur-Oise

La commune d'Eragny-sur-Oise a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 19 février 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 20 avril 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- Les STECAL Ne et Nf.
- La zone Uib, comprenant l'OAP Entrée de ville au Sud-Ouest de la commune consommatrice d'environ 9,5 ha (cette zone étant identifiée dans le PLU précédent en zone AUB).

La CDPENAF a émis **un avis FAVORABLE** sous réserve que le règlement de la zone N n'autorise les équipements sportifs et de loisirs que dans le secteur Ne et consacre entièrement le secteur Nf à l'accueil des gens du voyage.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD